

Bibliographie

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **ReferenceList**

Zeitschrift: **L'Afrique explorée et civilisée**

Band (Jahr): **1 (1879)**

Heft 4

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

compromis, j'en appellerai et m'en rapporterai à la décision du résident britannique de la division dans laquelle est situé mon territoire. Dans tous les cas où les sujets anglais résidant sur mon territoire seront accusés de crimes ou de délits commis dans mon territoire, ou dans ceux où quelqu'un de mon peuple sera compris avec des sujets anglais dans une accusation de ce genre, je ne ferai de procès et ne rendrai de sentence qu'avec l'approbation du résident anglais.

« Art. 11. Dans toutes les questions non comprises dans les termes, conditions et limites ci-dessus spécifiés, comme dans toutes celles qui y sont prévues, dans tous les cas où il y aurait doute et incertitude sur les lois, règlements ou stipulations à appliquer, je déciderai, ordonnerai et agirai suivant les anciennes lois et usages de mon peuple. »

BIBLIOGRAPHIE ¹

LA PROVINCE DE SAINT-THOMAS ET PRINCE, par *Manuel Ferreira Ribeiro*. — Cet ouvrage de plus de 700 pages, en portugais, débute par un coup d'œil général sur le fond du golfe de Guinée, sur les rivières qui s'y jettent, sur ses golfes secondaires, ses côtes et les îles qu'il renferme, en comparant leur climat avec celui des pays situés à la même latitude. L'auteur examine ensuite le rôle civilisateur joué durant le XIX^{me} siècle par chaque nation, et particulièrement par les Portugais, qu'il suit dans toutes leurs colonies d'Afrique, en Océanie et au Brésil. Puis il passe à la description détaillée de la province de Saint-Thomas et Prince.

De ces deux îles, Saint-Thomas est la plus importante ; aussi l'auteur lui consacre-t-il la plus grande partie de son œuvre, parlant successivement de la topographie de l'île, de ses cultures, des mœurs de ses habitants, de son commerce, de sa flore, de sa faune et de son climat. Cette île méritait certainement une monographie aussi étendue. Le mouvement annuel de ses ports est de 500 millions de francs environ pour l'importation et de 300 millions pour l'exportation.

Saint-Thomas a 9 lieues du Nord au Sud, et 6 lieues de l'Est à l'Ouest.

Le sol argileux fournit une eau abondante et produit en grande quantité du café excellent et du cacao. On exporte pour plus d'un million de café par an et pour 300,000 fr. de cacao. La pêche des tortues occupe les habitants des côtes. Le port le plus fréquenté se nomme baie d'Anne

¹ Tous les ouvrages dont il est rendu compte dans l'*Afrique* sont en vente à la librairie Sandoz, 13, rue du Rhône, Genève.

de Chaves. L'aspect de l'île est magnifique à cause de sa belle végétation; cependant l'agriculture doit y faire encore de grands progrès.

La population est de 22,000 âmes, dont $\frac{1}{25}$ à peine d'Européens. L'instruction est fort peu répandue, malgré la création par l'État d'écoles publiques, les indigènes étant réfractaires à toute espèce d'enseignement.

En somme, l'île de Saint-Thomas peut être considérée comme une colonie importante du Portugal, et nous devons féliciter M. Ferreira Ribeiro pour l'utile, savant et consciencieux tableau qu'il en a publié.

LES PORTUGAIS DANS L'AFRIQUE CENTRALE AVANT LE XVII^{me} SIÈCLE, par *L. Delavaud*. — Cette notice ayant déjà paru dans les bulletins des Sociétés de géographie de Rochefort, de Paris et de Bordeaux, et ayant reçu ainsi une grande publicité, nous nous bornerons à rappeler qu'elle est consacrée à l'étude d'un ouvrage du XVII^{me} siècle, sur l'Afrique. C'est le cinquième volume de la description du monde, par Pierre Davity. Cet auteur avait consacré vingt années à ses recherches, s'efforçant de ne rien avancer qui ne fût certain; il a cependant tenu pour acquises à la science des données plus ou moins hypothétiques, comme cela ressort de la comparaison de son livre avec les connaissances que nous possédons maintenant. Remarquablement exacte sur certains points, sa description est, sur d'autres, quelque peu fantaisiste, et M. Delavaud s'attache à le faire ressortir, ce qui donne à son travail, on le comprend, un grand intérêt historique.

LE CHEMIN DE FER TRANSSAHARIEN, par *J. de Parieu*. — La question du transsaharien vient d'être exposée avec beaucoup de lucidité dans cette brochure de M. de Parieu, extraite du *Correspondant*. L'auteur se range parmi les partisans de l'entreprise projetée, tandis qu'il n'admet pas qu'une voie ferrée entre le Sénégal et le Niger ait, dès à présent, sa raison d'être. Il ne croit pas insurmontables les difficultés de l'établissement d'un chemin de fer à travers le Sahara, et il est frappé de ses avantages, surtout au point de vue algérien et français; toutefois, il n'apporte pas dans le débat la fougue de M. Duponchel. Il considère l'examen des questions techniques comme prématuré, la part de l'inconnu comme trop grande encore, et l'idée générale comme insuffisamment mûrie. Nous sommes pleinement de son avis et désirons qu'il soit tenu compte de ses judicieuses conclusions.
